

ACADEMIE DE SENART

PRESTIGE DE L'ART FIGURATIF

FONDEE EN 1981 PAR SERGE-HENRY LUPANO

Demande d'inscription Saison 2024-2025

(à remplir par l'élève ou son responsable / à restituer à l'élève par l'association après validation)

Reçue la somme de €, au titre des droits d'inscription pour la participation annuelle aux ateliers de l'Académie de Sénart :

- o Cours¹ Adultes/Ados : Lundi 19h-21h : Mardi 10h30-12h30 : Jeudi 9h30-11h30 :
Mercredi 19h-21h : Mardi 13h30-15h30 :
- o Cours¹ Enfants/Ados : Mercredi 14h-15h (7-10 ans) : Mercredi 15h-16h30 (11-15 ans) :
Mercredi 16h30-18h (16-18 ans) :
Samedi 8h45-9h45 (7-10 ans) : Samedi 9h45-11h15 (11-15 ans) :
- o Atelier Libre¹ du : Jeudi 14h00-16h30 :

Règlement en : Espèces Chèque

De M. Mme² : Nom

Prénom

Adresse :

Fait à le .. / .. / .. .

Signature du président :

Conditions générales d'inscription

Reprise des cours, Atelier au 5 Chemin Barbara côté Rue Jean Bouin (Yerres) le **LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024**

Maximum 10 personnes par cours

Participation annuelle pour **2 heures** de cours hebdomadaires durant la période du 16/09/2024 au 27/06/2025 hors congés scolaires (sauf **Enfants/Ados du mercredi : 1 heure ou 1h30 selon l'âge** sur la période du 16/09/2024 au 21/06/2025)

Cours Adultes/Ados : 395 € / Atelier Libre : 40€

Cours Enfants 7-10 ans : 120€ / Cours Enfants 11-15 ans : 140€ / Cours Ados 16-18 ans : 160€

Conformément aux statuts, les demandes d'inscription doivent être agréées par le bureau.

Modalités de Règlement :

La participation annuelle devra être réglée en totalité le jour de l'inscription et n'est pas remboursable (sauf conditions décrites dans le règlement intérieur).

Pour les cours Adultes/Ados, des facilités de paiement sont accordés : il est possible de régler en 3 chèques, **datés du jour de la demande d'inscription** et encaissables respectivement les 1^{er} Octobre 2024 (135€), 1^{er} Janvier 2025 (130€) et 1^{er} Avril 2025 (130€).

Les chèques libellés à **l'ordre de l'Académie de Sénart**, seront remis au Trésorier ou au Président avec cette demande d'inscription complétée et une photo d'identité (ou votre carte d'élève pour les réinscriptions) au plus tard lors du 1^{er} cours.

Assurance : Attention, l'assurance ne couvre que les élèves ayant réglé leurs droits d'inscriptions annuels.

Contactez Dominique au **06 26 39 03 30** ou academiedesenart@free.fr

Association loi 1901 déclarée au Journal Officiel le 27 Novembre 1981 - ASSOCIATION N° 912000225 – n° SIRET 79528610300028



Demande d'inscription Saison 2024-2025

(à remplir par l'élève ou son responsable et à conserver par l'association)

M. Mme² : Nom

Prénom

Date de naissance :

Nom du responsable (si mineur) :

Adresse :

Tél. fixe/port. :

E-mail :

Date d'inscription :

Droits d'inscription acquittés :

L'élève (et son responsable si mineur) reconnaît avoir pris connaissance de l'objet associatif, des statuts et du règlement intérieur, et déclare vouloir s'inscrire à l'association Académie de Sénart pour participer à l'atelier :

- o Cours¹ Adultes/Ados : Lundi 19h-21h : Mardi 10h30-12h30 : Jeudi 9h30-11h30 :
Mercredi 19h-21h : Mardi 13h30-15h30 :
- o Cours¹ Enfants/Ados : Mercredi 14h-15h (7-10 ans) : Mercredi 15h-16h30 (11-15 ans) :
Mercredi 16h30-18h (16-18 ans) :
Samedi 8h45-9h45 (7-10 ans) : Samedi 9h45-11h15 (11-15 ans) :
- o Atelier Libre¹ du : Jeudi 14h00-16h30 :

Fait à le .. / .. / .. .

signature de l'élève (ou son responsable si mineur)

¹ Cocher l'atelier suivi

² Rayer les mentions inutiles

----TSVP----

ACADEMIE DE SENART

PRESTIGE DE L'ART FIGURATIF

FONDEE EN 1981 PAR SERGE-HENRY LUPANO



Demande d'inscription Saison 2024-2025

(à remplir par le responsable de l'élève et à conserver par l'association)

A REMPLIR POUR LES ELEVES MINEURS

- Le responsable du mineur³ récupère mon enfant à la fin de l'activité : OUI NON
- Si ce n'est pas le responsable du mineur³, préciser le nom de la personne habilitée à le récupérer :

- Il rentre seul : OUI NON

Signature du responsable de l'élève mineur

³ mentionné sur le formulaire d'inscription